
DOCUMENT EXPLICATIF

CONCEPTS

Anglophone : Personne ayant l'anglais comme langue maternelle (réponses unique et multiple)¹.

Francophone : Personne ayant le français comme langue maternelle (réponses unique et multiple)².

Migrant : Personne qui, le jour du recensement, demeurait dans une **autre** région économique du Canada que celle où elle résidait cinq ans plus tôt.

Migration infraprovinciale : Représente l'ensemble des déplacements d'une région vers une autre à l'intérieur de la même province ou territoire, accompagnés d'un changement permanent de résidence. Un individu qui effectue un tel déplacement sera un **sortant** pour sa région d'origine et un **entrant** pour sa région de destination. (Statistique Canada : <http://www.statcan.gc.ca/pub/91-214-x/2007000/4181387-fra.htm>)

Migration interprovinciale : Représente l'ensemble des déplacements d'une province ou d'un territoire vers un autre, accompagnés d'un changement permanent de résidence. Un individu qui effectue un tel déplacement sera un **sortant** pour sa province ou territoire d'origine et un **entrant** pour sa province ou territoire de destination. (Statistique Canada : <http://www.statcan.gc.ca/pub/91-214-x/2007000/4181387-fra.htm>)

Non-migrant : Personne qui, le jour du recensement, demeurait dans la **même** région économique du Canada que celle où elle résidait cinq ans plus tôt.

Part des migrants entrants (ou sortants) :

Infraprovinciale : Pourcentage des migrants entrants (ou sortants) qui proviennent (ou se déplacent) d' (ou vers) une autre région économique mais à l'intérieur de la même province ou territoire.

Interprovinciale : Pourcentage des migrants entrants (ou sortants) qui proviennent (ou se déplacent) d' (ou vers) une autre province ou territoire.

¹ Ayant répondu anglais seulement ou anglais et une autre langue que le français.

² Ayant répondu français seulement ou français et une autre langue que l'anglais.



Région économique (RÉ) : Terme qui constitue un groupe de **divisions de recensement** entières (sauf dans le cas de l'Ontario). Ces régions sont créées comme une unité géographique normalisée et servent à l'analyse de l'activité économique régionale.

Au Québec, les régions économiques sont désignées en vertu d'une loi (elles ont pour nom « régions administratives »). Dans toutes les autres provinces ou territoires, elles sont établies conformément à une entente entre Statistique Canada et la province ou le territoire en question. L'Île-du-Prince-Édouard et les trois territoires forment chacun une région économique. En Ontario, les limites de l'une des régions économiques ne correspondent pas à celles de la **division de recensement** (la **division de recensement** de Halton est fractionnée entre la RÉ de Hamilton – Niagara Péninsule et la RÉ de Toronto). (Statistique Canada : <http://www.statcan.gc.ca/pub/91-214-x/2007000/4181387-fra.htm>)

Taux de chômage : Population active de 15 ans et plus qui n'avait pas d'emploi durant la période de référence. La population active comprend les personnes qui, au moment du recensement, étaient occupées et celles qui étaient chômeuses, mais étaient capables de travailler durant la période de référence et avaient cherché du travail au cours des quatre dernières semaines. (Statistique Canada : <http://www.statcan.gc.ca/pub/91-214-x/2007000/4181387-fra.htm>)

Taux de migration de sortie (entrée) : Le **taux de migration de sortie (entrée)** [...] est défini comme le nombre des [personnes] ayant quitté (étant entrés dans) une province ou un territoire [...], en pourcentage des [personnes] qui résidaient dans la province ou le territoire avant [le recensement]. Utilisé comme mesure de la « **mobilité des [personnes]** ». (Statistique Canada : <http://www.statcan.gc.ca/pub/81-582-g/2008001/ch/5203252-fra.htm>)

Taux de migration nette : Différence entre les entrées et les sorties d'une région économique⁴ durant la même période divisé par la population totale de cette région.

Taux du faible revenu : Personnes dans les familles économiques et de personnes hors famille économique dont le revenu est inférieur au seuil de faible revenu (SFR) établi par Statistique Canada. Le seuil de faible revenu correspond au niveau de revenu où une personne doit consacrer une part disproportionnée de son revenu pour se nourrir, se loger et se vêtir. Le SFR est calculé d'après la taille de la famille et le degré d'urbanisation; les seuils sont mis à jour chaque année afin de tenir compte des variations de l'indice des prix à la consommation. (Statistique Canada : <http://www.statcan.gc.ca/pub/91-214-x/2007000/4181387-fra.htm>)

Toutes langues : Français, anglais et autre.

³ Les modifications ou les ajouts des auteurs.

⁴ Donnant la migration nette.

